

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> MARS 2016**

### **COMPTE-RENDU :**

Le premier mars deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

#### **Etaient présents :**

Mesdames Hélène BARRÉ, Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DRÉAU, Lydia DUBOIS, Valérie MUSSARD, ~~Sandrine DEMAYA~~ (pouvoir donné à Sylvie LE DRÉAU), Nicole GUYON.

Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ (pouvoir donné à Claude JOUSSE), Christian GUYON, Claude JOUSSE, ~~Cyrille OLLIVIER~~ (pouvoir donné à Martine COUET), Cédric POTIER, Eric PANCHEVRE dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Madame Lydia DESBOIS a été nommée secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Finances : Présentation du débat d'orientation budgétaire, Taux d'imposition 2016, Régime indemnitaire 2016
2. Travaux : Atribus
3. Comptes rendus des commissions communales et communautaires
4. Questions diverses.

Le compte-rendu du 9 février 2016 est adopté à l'unanimité.

### **1/ FINANCES : PRÉSENTATION DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE, TAUX D'IMPOSITION 2016, RÉGIME INDEMNITAIRE 2016**

#### **1/ Débat d'Orientation Budgétaire :**

Madame le Maire présente le débat d'orientation budgétaire, découlant de la commission finances du 22 février 2016.

L'exercice 2016 fait apparaître pour le budget principal un excédent de fonctionnement de 163 033,96€ et un excédent d'investissement de 43 509,57€.

Les prévisions de dépenses et recettes en fonctionnement et investissement sont ensuite présentées.

Sont ajoutés :

- 175€ de serre-livres supplémentaires pour la bibliothèque,
- 2 500€ pour l'atribus au rond-point de Bel Air,
- 4 000€ pour l'ouverture d'une porte extérieur dans l'atelier communal.

L'enveloppe pour les subventions accordées aux associations en 2016 est fixée à **6 400€**.

La capacité de désendettement est de **5,59 années**. Deux emprunts se terminent en 2016.

#### **2/ Taux d'imposition 2016 :**

Madame le Maire souhaite reporter ce point à la réunion du 29 mars, le temps de rencontrer le Trésorier sur ce point.

### 3/ Régime indemnitaire 2016 :

#### **Délibération :**

Martine COUET propose de reconduire le régime indemnitaire pour 2016.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité:

- ✓ Pour le versement de l'I.E.M.P. à l'ensemble des agents.
- ✓ Le calcul de cette indemnité s'effectuera selon les taux de référence de l'arrêté ministériel du 26 décembre 1997.
- ✓ Conformément au décret n°91-875, le Maire fixera et pourra moduler les attributions individuelles en fonction des critères suivants :
  - Selon la manière de servir de l'agent, appréciée notamment à travers la notation et l'entretien d'évaluation annuels,
  - La disponibilité de l'agent, son assiduité, son présentisme,
  - L'expérience professionnelle (traduite par rapport à l'ancienneté, des niveaux de qualifications, des efforts de formations),
  - Les fonctions de l'agent appréciées par rapport aux responsabilités exercées, au niveau d'encadrement, défini par exemple dans le tableau des emplois de la collectivité,
  - Aux agents assujettis à des sujétions particulières,
  - La révision (à la hausse ou à la baisse) de ces taux pourra être effective dans le cas de modification substantielle des missions de l'agent.
- ✓ Le versement de cette indemnité interviendra 2 fois par an à raison de 75% en juin et 25% en décembre.
- ✓ Elle concerne les fonctionnaires titulaires et stagiaires, elle pourra en outre être versée aux agents non titulaires sous réserve qu'il en soit fait mention dans leur contrat de travail.
- ✓ Il sera possible de rémunérer les heures supplémentaires effectuées par les agents titulaires ou non titulaires lorsque leur récupération ne s'avère pas possible.
- ✓ Ce régime indemnitaire est en vigueur pour l'année 2016.
- ✓ L'enveloppe globale sera de **6 705 €**.

### **2/ TRAVAUX : ABRIBUS**

#### **Délibération :**

Claude JOUSSE, adjoint à l'aménagement, rappelle la délibération n°DE14-09022016 du 9 février 2016 relative au choix d'un abribus situé à proximité du rond-point de Bel Air.

Les devis de Lacroix Signalisation présentés n'étant pas complets, il convient de statuer à nouveau sur le choix de l'abribus :

- |                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| - Abribus avec 1 retour vitré :   | - 1 693,34€ HT |
| - Abribus avec 2 retours vitrés : | - 1 948,70€ HT |
| - Abribus avec 2 retours bois :   | - 2 130,99€ HT |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition pour un abribus avec 2 retours vitrés pour un montant de **1 948,70€ HT**.

**La délibération DE14-09022016 est annulée.**

### **3/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES**

#### **3-1 Commission communautaire économie : Sylvie LE DRÉAU**

Les zones d'activités communales vont devenir intercommunales dans les prochaines années suite à la Loi NOTRe. Un état des lieux est effectué en ce moment par un stagiaire de la Communauté de communes.

Une entreprise devrait s'installer derrière les locaux de Gerama. Il n'y a plus besoin de prévoir un aménagement de voirie spécifique, Gerama accepte que la sienne soit utilisée.

### **3-2 SCOT : Claude JOUSSE**

Le projet de SCOT du Pays Vallée de la Sarthe évolue doucement. L'arrêté définitif est prévu avant l'été. Le Pays va embaucher un Ingénieur en urbanisme pour faire appliquer le SCOT.

**La prochaine réunion du SCOT est prévue le 22 mars à 18h à Tassé.**

## **4/ QUESTIONS DIVERSES**

**EIFFAGE :** Martine COUET a rencontré le nouveau Directeur d'Eiffage. Il est prêt à présenter une proposition tarifaire pour le projet de tourne-à-gauche.

Il propose de faire visiter le site d'Eiffage au Conseil municipal. **A caler en avril ou mai.**

**RESTOS DU CŒUR :** Martine COUET demande l'autorisation de mettre à disposition gracieusement une fois par mois la cuisine de la salle des fêtes à destination des Restos du Cœur afin qu'ils organisent une démonstration de cuisine. Le nettoyage de la salle sera effectué par leurs soins. **Le Conseil municipal est favorable.**

**SOIRÉES A THÈME :** Les soirées à thème organisées en partenariat avec la BPDJ et les communes de Louplande et Etival démarrent le 4 mars à 20h. La première soirée a pour thème « Les dangers d'Internet ».

**SOIRÉE TARTIFLETTE – CLASSE DE NEIGE :** Martine COUET fait part au Conseil municipal que le Conseil municipal est invité à l'apéritif lors de la soirée Tartiflette organisée par la classe de CM1-CM2 pour le financement de la classe de neige.

**ENTRETIEN DE TERRAIN :** Cédric POTIER demande s'il peut utiliser la parcelle de terrain communal située derrière sa propriété pour y mettre ses poules. Cela fait plusieurs années qu'il entretient cette bande de terrain à la place des agents communaux, les poules pourraient faire le travail à sa place. **Martine COUET répond qu'il faut que cela soit vu sur place.**

**CANTINE :** Martine COUET informe le Conseil municipal qu'un groupe de travail sera mis en place pour améliorer le service à la cantine.

**AGENDA :** - Commission aménagement : Groupe B : 12/03/2016 à 10h.  
Groupe C : 17/03/2016 à 18h.  
Groupe A :

La séance est levée à 22h30.

Hélène BARRÉ		Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA	Excusée	Cyrille OLLIVIER	Excusé
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ	Excusé	Cédric POTIER	
Christian GUYON			